



Peut-on fumer dans un salon de coiffure ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 7 janvier 2007

Peut-on fumer dans un salon de coiffure ?

Réponse :

- Le salon de coiffure est un lieu non-fumeur à l'intérieur duquel peut éventuellement exister un espace pour les fumeurs dans les conditions et normes prévues aux articles R. 3511-2 et suivants du code de la santé publique.
- A dater du 1er février 2007, cette éventualité sera difficilement réalisable car le lieu fumeur deviendra une salle hermétiquement fermée, dans laquelle on ne pourra que fumer et équipée d'une extraction d'air de nature à déclencher en dépression de 5 pascals. Par ailleurs, elle ne pourra pas dépasser 20% de la surface du salon de coiffure.